

COMPTE-RENDU REUNION DU 10 MAI 2016.

Membres du Conseil des Sages présents : Mesdames : Geneviève CANO, Diane de SAINT LEGER.
Messieurs : Rémi BERTHIER, Jean HVOSTOFF, Bernard JULLEMIER (Président), Jean-Pierre LARCHEVÊQUE, Michel LESIEUR, Jannik MARCAULT, Constant PORTIGLIATTI.

Représentant la Mairie : Messieurs : Alexandre VABRE (Conseiller délégué au logement et au développement durable), Jean-Paul GRUFFEILLE.

Absent excusé : Guy DEMICHEL, Pierre PRUNETTA

Séance débutée à 20 heures 30

Ordre du jour :

- 1) Commentaires sur le document résumant les reconnaissances.
- 2) Bilan sur les déplacements intra-muros.
- 3) Programme pour la sous-commission "liaisons extra-muros", courrier aux Mairies voisines.
- 4) Questions diverses.

1) Après avoir parcouru le document, 6 sujets ont été débattus sur les déplacements intra-muros.

Place de la Bastille.

Monsieur Alexandre VABRE nous apprend qu'un rond-point est à l'étude niveau place de la Bastille pour fluidifier la circulation des véhicules. Il facilite l'accès vers la rue de Cernay pour les voitures venant de la route de Limours, il permet un dégagement plus rapide des voitures venant de la rue de Cernay et autorise un élargissement du trottoir entre la cour de la Bastille et la rue de Limours. Les 2 tilleuls place de la Bastille sont respectés.

Constant PORTIGLIATTI demande si une étude a été faite au sujet des chicanes rue Porte de Paris. La réponse est OUI, le résultat est positif. Les voitures roulent nettement moins vite et se civilisent laissant les piétons traverser la rue. La pharmacie et le salon de coiffure apprécient.

La Sente Pierreuse (et GR11).

Bernard JULLEMIER rappelle qu'il faudrait aménager correctement le chemin et la sente de la Butte Pierreuse afin que les habitants de Les Molières puissent l'utiliser pour aller où revenir du stade en toute sécurité (piétons, vélos, poussettes, fauteuils roulants). Revoir l'état du chemin à quelques endroits et la taille de certaines haies qui réduisent le passage.

Jean-Paul GRUFFEILLE pose la question sur la déclivité (% de pente) au début de la sente par rapport au fauteuil roulant. À vérifier.

Rue de Cernay.

La position du passage piétons en face de l'ancienne école près du virage du club hippique est à réétudier car il est trop proche du virage donc dangereux.

Rémi BERTHIER confirme l'importance de remettre en état le trottoir côté pair car c'est le seul qui soit continu sur toute la rue en rappelant que les adultes handicapés en fauteuils roulants de la MAS ne peuvent pas l'utiliser et sont obligés de circuler sur la route. Il est demandé si la direction des Tout Petits a officiellement fait un commentaire, une observation. La réponse est en principe non, à vérifier.

Certains blocs de pierres pour empêcher les voitures de stationner sur le trottoir sont en oblique sur le trottoir créant un obstacle pour les piétons et la taille de certaines haies qui empiètent sur le trottoir et en réduisent le passage.

Au niveau de l'intersection rue de Cernay - rue de Boullay à l'endroit où existait la cabine téléphonique une gaine en métal dépasse du trottoir qu'il faut raser car elle a déjà provoqué un accident (chute d'un piéton avec plaie).

Passage piétons rue de Gometz niveau du Chat Botté.

Le positionnement de ce passage piéton comme le dit Jean-Pierre LARCHEVÊQUE n'est pas facile à déterminer. Faut-il être agressif et obliger les piétons à traverser la rue de Gometz au niveau du passage piéton actuel ou suivre l'instinct naturel qui est de traverser en oblique cette rue juste après la dernière barrière sur le trottoir pour rejoindre la place de la Mairie.

Le Conseil des Sages est divisé sur la réponse. Le choix est à étudier par la Mairie. Un déplacement de plots métalliques, côté place de la mairie, bordant ce passage piétons faciliterait le déplacement des poussettes et des fauteuils roulants. Actuellement le passage est de 90 cm, 1,40 m serait souhaitable.

Résidence la Grande Ferme.

Sa voie est privée et débouche sur la rue de Gometz entre les deux feux de part et d'autre du Paradou. Lors de l'implantation des 2 feux, un troisième feu n'a pas été autorisé sur cette voie puisque privée. Elle n'est pas prioritaire par rapport aux voitures venant de Gometz et n'a aucune visibilité des voitures venant de sa gauche si un camion ou camionnette est garé sur le parking.

Débat : Le stop existe, mettre un miroir niveau du Paradou afin que le conducteur puisse voir si une voiture vient de sa gauche, permettre au conducteur de voir si le feu est "au rouge" ou "au vert" afin qu'il s'engage sur la rue de Gometz lorsque les feux de cette rue sont "au rouge" ? Ce feu rouge a une durée trop courte et ne permet pas de l'utiliser en sécurité

Autres remarques :

- Rappeler aux riverains que le désherbage de leurs trottoirs est à leur charge comme le déneigement en hiver.
- Les bois de la Coquetière, de la vallée, des carrières Saint Jean ne doivent plus être utilisés pour déposer vos déchets verts (taille, tontes, etc...). Il y a un ramassage des déchets verts tous les 15 jours le vendredi après midi par le SICTOM.
- Un autre sujet est soulevé, mais qui dépend de la commune de Boullay les Trous : la présence d'un câble électrique traînant sur le sol dans le Chemin de la Vallée. Problème qui ne peut être résolu qu'entre ERDF et nos deux communes, la réparation semblant dépendre de l'entretien du bois.

2) Liaisons extra-muros.

Bernard JULLEMIER lit la lettre qu'il a écrite aux communes avoisinantes: Gif sur Yvette, Gometz la Ville, Limours, Pecqueuse, Boullay-les-Trous et Saint Rémy-lès-Chevreuse.

Il nous signale que l'interdiction à la circulation de la route de Roussigny sauf aux riverains a permis une diminution nette de véhicules sur cette route vicinale. Cette diminution de circulation a été confirmée par Jannik MARCAULT. Cette route vicinale, qui est également le GR 11, peut être empruntée sans risque à nouveau par les randonneurs.

Info : les gendarmes ont déjà dressé des procès-verbaux pour des contrevenants.

Rémi BERTHIER prend contact avec la Mairie de Saint Rémy pour connaître les chemins communaux pouvant rejoindre le PR4, autre que le PR5 ou partant du PR5 pour rejoindre différents lieux de Saint Rémy.

Sur le chemin menant de Pecqueuse à Boullay au niveau de la borne 113 (carrefour « les quatre chemins ») la direction de Les Molières (GR 11D) n'est pas indiquée. Voir avec la Communauté des Communes. Cela s'explique par le tracé à la création de la boucle de la communauté de communes, elle passe par Boullay-gare, Montabé et enfin les Molières puis Gometz la ville. Une indication directe pourrait être proposée : « Les Molières direct » par exemple.

Bernard JULLEMIER signale qu'à Montabé une passerelle a été posée au bout de l'impasse des Trois Ruisseaux permettant aux randonneurs de rejoindre la route de Boullay à St Rémy

La sous-commission des liaisons extra-muros est composée par Mesdames G. CANO et D. de SAINT LEGER, Messieurs R. BERTHIER, J. HVOSTOFF, B. JULLEMIER, J. MARCAULT.

D'autres reconnaissances vont être proposées.

Fin de séance : 23 heures.